

A2C CONTROLE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 994 659 €

Siège social : 785 voie Antiope, 13600 La Ciotat

448 881 706 RCS MARSEILLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 1 472 790,76 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 1 472 790,76 €
 - Soit un bénéfice distribuable de..... 1 472 790,76 €
 - Une somme de 1 472 790,76 €
- à titre de dividendes, soit par action, un montant d'environ 1,48069917 €.

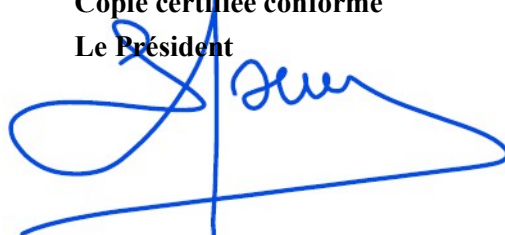
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes versés	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2024	1 759 213,79 €	1 759 213,79 €	-
31/12/2023	2 954 919,22 €	2 954 919,22 €	-
31/12/2022	1 860 609,97 €	1 860 609,97 €	-

Copie certifiée conforme

Le Président



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	15 268	3 756	11 512		11 512	
	Fonds commercial	357 292		357 292	357 292		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	739	346	393	467	74	15.84
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	54 808	44 764	10 044	18 822	8 778	46.64
	Autres immobilisations corporelles	143 527	136 940	6 587	7 517	930	12.37
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	15 856		15 856	13 902	1 954	14.06
Total de l'actif immobilisé (III)		587 490	185 806	401 684	397 999	3 685	0.93
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 475 045	63 342	3 411 703	2 500 245	911 458	36.45
	Autres créances	2 820 557		2 820 557	2 922 594	102 037	3.49
	Charges constatées d'avance	2 874		2 874	3 941	1 067	27.08
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 017 370		1 017 370	794 812	222 558	28.00
Total de l'actif circulant (IV)		7 315 845	63 342	7 252 503	6 221 592	1 030 911	16.57
Frais d'émission des emprunts (V)							
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		7 903 335	249 148	7 654 187	6 619 591	1 034 596	15.63

Certifié conforme, Philippe IGOUNET, Président
A2C CONTRÔLE
785 voie Antiope
13600 LA CIOTAT
SIREN 448 881 706

(1) Dont à moins d'un an 15 856
(2) Dont à moins d'un an 6 235 134

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 994 659)	994 659		994 659			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	99 466		99 466			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	201 995				201 995	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 472 791		1 759 214		286 423	16.28
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	2 768 911		2 853 339		84 428	2.96
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques	126 634				126 634	
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)	126 634				126 634	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	306		747		441	59.06
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 335 405		1 262 053		73 352	5.81
	Dettes fiscales et sociales	1 768 641		1 314 501		454 139	34.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 507 215		943 772		563 443	59.70
	Produits constatés d'avance	147 076		245 179		98 103	40.01
	Total des dettes (III)	4 758 643		3 766 253		992 390	26.35
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 654 187		6 619 591		1 034 596	15.63

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 758 643 3 766 253

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 457 755		8 457 755	7 336 272		1 121 483	15.29
Montant net du chiffre d'affaires	8 457 755		8 457 755	7 336 272		1 121 483	15.29
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			5 235	38 133		32 898	86.27
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			500			500	
Autres produits			575 254	239 726		335 528	139.96
Total des Produits d'exploitation (I)			9 038 745	7 614 131		1 424 613	18.71
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			737 174	689 904		47 271	6.85
Impôts, taxes et versements assimilés			105 453	56 726		48 727	85.90
Salaires			2 995 445	1 980 780		1 014 665	51.23
Cotisations sociales			1 018 158	658 777		359 380	54.55
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 373	19 045		5 672	29.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			31 203	2 554		28 649	NS
Dotations aux provisions			126 634			126 634	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			1 753 014	1 596 098		156 916	9.83
Total des Charges d'exploitation (II)			6 780 454	5 003 883		1 776 571	35.50
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 258 291	2 610 248		351 958	13.48
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 617		46		1 571	NS
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	1 617		46		1 571	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	14				14	
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	14				14	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 603		46		1 557	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 259 894		2 610 294		350 401	13.42
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			690		690	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			690		690	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	291 105		283 701		7 404	2.61
Impôts sur les bénéfices (X)	495 998		566 690		70 692	12.47
Total des produits (I+III+V+VII)	9 040 361		7 614 177		1 426 184	18.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 567 570		5 854 963		1 712 607	29.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 472 791		1 759 214		286 423	16.28

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Variation des capitaux propres	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société A2C CONTROLE a absorbé la société EKO (520 382 979 RCS Antibes) en date du 01/01/2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable, traité de manière prospective conformément à l'article 122-1 du PCG. En application de l'article 27 du règlement, les comptes 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement ; seules les modifications de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ont été apportés dans la colonne comparative N-1.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du reclassement des comptes de transfert de charges (791XXX) dans le compte 649 subdivisé par nature de produits pour tous les éléments concernant le cycle social.

Les autres remboursements, hors cycle social, comptabilisé jusqu'au 31/12/2024, en transfert de charges, ont été reclassés au crédit du compte de charge auquel il se rattache ou en 708000.

Informations générales complémentaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires :
Les principes comptables sont conformes à la réglementation et le chiffre d'affaires est reconnu selon les critères suivants :

- le fait générateur de la vente ;
- la prise en compte des prestations de service au fur et à mesure de leur réalisation ;
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent au prorata temporis.

Produits constatés d'avance et factures à établir :
Ces éléments sont comptabilisés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits et charges à la période concernée.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	361 009		11 550
Installations générales agencements aménagements des constructions	739		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	52 146		2 662
Installations générales agencements aménagements divers	59 548		
Matériel de transport	53 590		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 589		
TOTAL	207 612		2 662
Prêts, autres immobilisations financières	16 886		
TOTAL	16 886		
TOTAL GENERAL	585 508		14 212

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			372 559	372 559
Installations générales agencements aménagements constr.			739	739
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			54 808	54 808
Installations générales agencements aménagements divers			59 548	59 548
Matériel de transport		11 200	42 390	42 390
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 589	41 589
TOTAL		11 200	199 074	199 074
Prêts, autres immobilisations financières		1 030	15 856	15 856
TOTAL		1 030	15 856	15 856
TOTAL GENERAL		12 230	587 490	587 490

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		3 718	38		3 756
Installations générales agencements aménagements constr.		272	74		346
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		33 324	11 440		44 764
Installations générales agencements aménagements divers		51 572	1 502		53 074
Matériel de transport		53 590		11 200	42 390
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		41 156	319		41 476
TOTAL		179 915	13 335	11 200	182 050
TOTAL GENERAL		183 633	13 373	11 200	185 806
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	38				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	74				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 440				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 502				
Matériel de bureau informatique mobilier	319				
TOTAL	13 335				
TOTAL GENERAL	13 373				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		126 634			126 634
TOTAL		126 634			126 634

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 000	63 577	5 235		63 342
TOTAL	5 000	63 577	5 235		63 342
TOTAL GENERAL	5 000	190 211	5 235		189 976
Dont dotations et reprises d'exploitation		190 211	5 235		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 856	15 856	
Clients douteux ou litigieux	84 616	84 616	
Autres créances clients	3 390 429	3 390 429	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Taxe sur la valeur ajoutée	222 249	222 249	
Groupe et associés	2 576 505	2 576 505	
Débiteurs divers	21 703	21 703	
Charges constatées d'avance	2 874	2 874	
TOTAL	6 314 332	6 314 332	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	306	306		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 335 405	1 335 405		
Personnel et comptes rattachés	799 332	799 332		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	314 403	314 403		
Taxe sur la valeur ajoutée	629 245	629 245		
Autres impôts taxes et assimilés	25 660	25 660		
Groupe et associés	1 052 874	1 052 874		
Autres dettes	454 341	454 341		
Produits constatés d'avance	147 076	147 076		
TOTAL	4 758 643	4 758 643		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1.0000	994 659			994 659

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
CARDONE 2012/2013	74 400			74 400	
APA ACCEO 2013			259 420	259 420	
SDC FRICONNET	23 472			23 472	
Total	97 872		259 420	357 292	

Leur valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour tenir compte de leur valeur actuelle à l'inventaire.

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé sur chaque ligne composant le poste "Fonds commercial" afin de déterminer une valeur. Ce test s'appuie sur la base de données prévisionnelles.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 533 101
Autres créances	171
Total	1 533 272

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	306
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 273 793
Dettes fiscales et sociales	943 607
Total	2 217 705

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 874
Total	2 874
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	147 076
Total	147 076

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	2 853 338
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 759 214
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 094 124
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 094 124
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	201 995
Autres variations	1 472 791
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 768 910
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 674 786
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 674 786

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASCENSEUR	5 526 606
PRESTATIONS ENVIRONNEMENT	2 931 149
Total	8 457 755

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	8 457 755
Total	8 457 755

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	25
Employés	36
Total	61

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées: 163195 euros

Les contrats souscrits auprès de l'organisme Allianz Linéo permettant le financement des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour ses salariés ont été soldés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
GROUP ACCEO	SAS	12 565 571	13600 LA CIOTAT

Régime fiscal de la société : régime normal à l'IS, membre du périmètre de l'intégration fiscale portée par la société GROUP ACCEO.

A2C CONTROLE

Société par actions simplifiée

785 Voie Antiope

13600 LA CIOTAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A2C CONTROLE

Société par actions simplifiée

785 Voie Antiope

13600 LA CIOTAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société A2C CONTROLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2C CONTROLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers décrit dans la note Règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 28 juillet 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Elizabeth Maunier

Elizabeth MAUNIER